

Le 22 novembre 2022

**Mobilité : participez aux commissions régionales !**

La Région Normandie est autorité organisatrice de la mobilité régionale : transport public (NOMAD), transport scolaire, services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, services de mobilité solidaire…

**La collectivité donne la possibilité aux personnes intéressées par les questions de mobilité de participer au Comité des partenaires et/ ou à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).**

**Les inscriptions ont lieu jusqu’au 15 décembre sur** [**https://www.normandie.fr/intermodalite-et-transports-doux**](https://www.normandie.fr/intermodalite-et-transports-doux)

**Les personnes tirées au sort sous contrôle d’un huissier de justice seront invitées à réagir sur les sujets d’actualité de ces deux instances.** Le Comité Régional des Partenaires et la Commission Consultative des Services Publics Locauxsont consultés a minima une fois par an.

**Deux instances pour donner son avis sur les sujets de mobilités en Normandie**

**Le Comité Régional des Partenaires**

Il s’agit d’une nouvelle instance de dialogue entre la Région, les représentants des employeurs et des syndicats, les représentants des usagers et des habitants tirés au sort sur les problématiques liées à la mobilité au sein de la Région. Des partenaires acteurs de la mobilité et des spécialistes qualifiés sont également conviés à participer avec un rôle uniquement consultatif.

L’objectif est d’associer les acteurs directement concernés par la mobilité en Région aux décisions à prendre en donnant leurs avis sur les évolutions substantielles de l’offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et de l’information aux usagers. Ce Comité Régional des Partenaires est composé de représentants de la Région Normandie, des employeurs et des syndicats, des usagers, des habitants tirés au sort, des partenaires acteurs de la mobilité et de spécialistes qualifiés.

**La** **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Cette commission est créée dans chaque région pour l'ensemble des services publics. Elle est consultée, pour avis, notamment sur tout projet de Délégation de Service Public, tout projet de création d’une régie dotée de l’autonomie financière et tout projet de marché de partenariat, avant toute prise de décision.

Elle est présidée par le président du conseil régional ou son représentant. Elle comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Les réunions des deux instances se dérouleront soit à distance soit en présentiel. La Région indemnisera le déplacement des personnes qui souhaitent assister au comité en présentiel.

En Région Normandie, la CCSPL est appelée à se prononcer annuellement sur les rapports des délégataires de service public routier, sur les bilans d’activité de l’EPIC normand des transports publics routiers (ENTPR) et de l’Agence régionale de l’orientation et des métiers normands, constitués sous forme de régie. Elle est consultée, au cas par cas, sur la création de régies, la passation de DSP, notamment dans le cadre de l’ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux, ou de marchés de partenariat.

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)